



## DÉCLARATION 2021 SUR LES REVENUS DE 2020 COMMENT NOUS CONTACTER ?



### PRIVILÉGIER LE CONTACT PAR :

TÉLÉPHONE	COURRIEL
<p><b>Contacter le 0809 401 401</b> (appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h)</p> <p><b>Prendre un rendez-vous téléphonique sur</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier »</p>	<p><b>Dans votre espace sécurisé</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> (réponse dans les 8 jours). QR Code <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p> <p>IOS / ANDROID</p>

BESOIN DE NOUS RENCONTRER ? NOS POINTS DE CONTACTS EN FONCTION DE VOTRE SITUATION	
<p><b>Être accompagné à la déclaration en ligne ou obtenir des informations générales</b></p> <p>Dans votre Service des Impôts des Particuliers</p> <p>Dans une France Services à Abbeville, Amiens (Nord, Etouvie, Rollin), Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy, Ham, Moreuil, Nesle, Péronne, Roye, Rue.</p> <p>Dans un Service de Gestion comptable à Albert, Doullens, Friville-Escarbotin, Montdidier, Poix-de-Picardie</p>	<p><b>Obtenir des réponses à des questions complexes</b></p> <p>Prendre RDV sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier » ou avec l'aide d'un animateur FS. Un agent des finances publiques vous appellera systématiquement quelques jours avant le RDV</p> <p>Rencontrer un agent des finances publiques dans votre France Services (permanence hebdomadaire)</p>
<p><b>COVID-19 - Les services sont ouverts avec jauge d'accueil restreinte</b> <b>Port du masque OBLIGATOIRE</b></p>	

#### PERMANENCES EN FRANCE SERVICES DURANT LA CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
FS HAM	FS AMIENS ATRIUM	FS MOREUIL FS NESLE 3 <sup>ème</sup> du mois	FS AILLYLE-HAUT- CLOCHER (pendant la période de renforcement sanitaire) FS RUE (après la période de renforcement sanitaire) FS AMIENS ETOUVIE	FS RUE (pendant la période de renforcement sanitaire)

VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE ?
<p>1) <b>Vérifiez les informations</b> mentionnées sur la déclaration pré-remplie</p> <p>2) Si vous n'avez pas de modification à apporter à la déclaration, ne faites rien de plus, c'est <b>AUTOMATIQUEMENT validé</b></p>

